



Jamais 2 sans 3 ?

Contre l'avis de la directrice de l'école maternelle et en dépit d'une pétition signée par la quasi-totalité des parents, le maire avait maintenu en 2023 la suppression d'un poste d'ATSEM. Résultat : 2 ATSEM pour 3 classes et une équipe éducative qui avait fini l'année sur les rotules.

Pour la rentrée 2024, à effectifs presque stables, le maire a pourtant fait évoluer sa position en acceptant de revenir à 3 ATSEM mais uniquement le matin.

Du mieux certes, mais nous pensons qu'il n'y a pas d'économies à faire sur nos chères petites têtes blondes et demandons une nouvelle fois un retour à 3 ATSEM à temps plein.

Un village pas si tranquille

Les rétroviseurs de plusieurs voitures garées rue Haute ont été cassés ou abîmés une 1^{ère} fois début juin puis une 2^{ème} dans la nuit du 14 juin avec un coup double cette nuit-là puisque la rue de la Pingaudière a également été touchée. Dégradations gratuites, groupe anti voiture ou vengeance indéterminée ? L'enquête de police est toujours en cours.

À cela s'ajoutent les nombreux cambriolages de maison et celui début mai des locaux non sécurisés des services techniques de la mairie avec les vols de 2 camions et du matériel qui sert à l'entretien des espaces verts. Ce manque de protection des ateliers municipaux va nous coûter cher puisqu'il faudra déboursier environ 90 000 € pour pouvoir tout racheter. Il ne faudra pas compter non plus sur les assurances qui ne nous rembourseront probablement quasiment rien en raison des forts coefficients de vétusté qu'ils appliquent.

Notez pour finir qu'aucun système d'alarme ou de surveillance quelconques ne sont malgré tout prévus à ce jour pour sécuriser les ateliers et tant qu'à faire nos 2 rues vandalisées, ne serait-ce que temporairement au moins pour celles-ci.

Éditorial

« Bouray Autrement », c'est avant tout des propositions concrètes et réalistes

Il y a d'abord notre programme de la campagne électorale de 2020 (<https://sites.google.com/view/bouray-autrement/notre-projet>) qui détaille notre ambition pour notre commune. Il sera bien évidemment réactualisé pour les prochaines municipales. Il y a encore nos différentes propositions faites en cours de mandat (cf nos bulletins et tracts : <https://sites.google.com/view/bouray-autrement/accueil>).

Quelques exemples :

- Création d'un pôle culturel et médical au presbytère (bulletin n°2) ;
- Équipements sportifs et réfection du gymnase (bulletin n°3) ;
- Proposition de profiter du Plan « 5 000 terrains de sport » dans le cadre des JO de Paris (tract de mars 2023) ;
- Comment gérer les finances plus sainement ? (bulletin n°4) ;
- Alternative moins coûteuse et plus sûre à un ascenseur pour le gymnase (tract de janvier 2024) ;
- Mettre en valeur notre patrimoine (bulletin n°6).

Nous sommes un groupe d'opposition, il est donc naturel que nous nous opposions, mais à travers chacune de nos critiques de la gestion de notre commune par la majorité, transparissent :

- notre approche de la gestion communale et de la démocratie de proximité
- notre ambition pour Bouray en six axes :
 1. les écoles : cantine, préau, natation, etc. ;
 2. les associations : soutien des initiatives, investissements nécessaires ;
 3. l'urbanisme : dynamisation du centre-ville et préservation du caractère rural de Bouray ;
 4. la circulation : régulation et sécurité des piétons et des cyclistes ;
 5. l'attractivité du village : embellissement, commerces, patrimoine ;
 6. la maîtrise de la fiscalité communale : comment faire plus et mieux, pour moins cher.

Les échanges que nous avons avec les Bouraysiens nous permettent d'enrichir ces propositions que nous détaillerons lors de la campagne électorale de 2026.

Rendre son attractivité à Bouray nécessite une nouvelle majorité qui devra rattraper le temps perdu. L'équipe que nous sommes en train de constituer est prête à se mettre au travail pour ne plus laisser passer les opportunités : redynamiser le centre-ville et se préoccuper enfin des infrastructures culturelles, associatives et scolaires nécessaires.

Fabien Gaillet & Robert Longeon

Automobilistes : gare au maire et aux adjoints !

La convention avec l'ANTAI* votée lors du conseil municipal du 24 juin donne désormais la possibilité au maire et à ses 5 adjoints via des terminaux mobiles, de verbaliser les infractions au code de la route commises sur la commune.

En pratique, seront principalement concernés :

- Les limitations de vitesse (sans perte de points)
- Le stationnement
- Les sens uniques (en particulier celui de la rue de la Mairie)

Concernant les excès de vitesse, notez que celle qui sera retenue sera à la seule appréciation des 6 élus puisqu'ils ne disposeront ni de radar, ni de jumelles.

Un exercice difficile qui risque de compliquer les arrestations.

N'oublions pas non plus que les élus habitent le village et qu'ils sont censés, de par leurs fonctions, côtoyer un nombre d'habitants important.

Ils risquent donc de faire face à des situations embarrassantes en devant verbaliser des personnes qu'ils connaissent bien et qu'ils voient peut-être tous les jours.

Plus embêtant encore, que se passera-t'il si à bord de la voiture arrêtée se trouve une bande de voyous prête à en découdre ?

Pour toutes ces raisons, nous pensons que ce sont les agents de la police municipale intercommunale ou la gendarmerie nationale basées à Lardy qui sont les plus à même de mener ces contrôles et ces verbalisations.

Les élus ne sont ni préparés ni formés pour et devraient de toute façon avoir d'autres chats à fouetter.

Enfin, dans la quête de toujours plus de pouvoir de la liste « Ensemble pour Bouray », il ne nous paraissait pas pertinent de leur confier ces rennes supplémentaires.

Evidemment, notre avis n'a pas été entendu en conseil mais nous avons rempli notre mission principale : vous informer.

(*) ANTAI : Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions

Élections législatives : M. le maire et la 1^{ère} adjointe encore et toujours dans la danse !

Les deux premiers élus de la commune se sont une nouvelle fois distingués lors de la campagne des dernières élections législatives.

En effet, tandis que la 1^{ère} adjointe assistait aux événements festifs publics bouraysiens du mois de juin en compagnie du candidat perdant du parti présidentiel, notre maire, quant à lui, faisait l'éloge sur son compte Facebook de "son ami l'écolo" et candidat vainqueur du Nouveau Front Populaire.

Entretenir des relations cordiales avec le député de sa circonscription est évidemment nécessaire mais aller plus loin en devenant adhérent ou en s'engageant de cette manière, c'est prendre le risque d'enfermer notre commune dans des logiques de partis.

Avec Bouray Autrement, vous avez la garantie d'une liste réellement sans étiquette. Une liste sans attache partisane qui défendra notre commune, non une formation politique dont on espère en retour une certaine promotion personnelle.

Déplaçons le bureau de vote !

Mentionnée sur nos cartes d'électeur et située dans l'aile du gymnase, la salle du Gâtinais est le seul bureau de vote de notre village.

C'est dans cette salle multisports et multifonctions de 135 m² que les Bouraysiens ont voté jusqu'en 2020 et cela avait pour avantage de ne pas perturber le fonctionnement des associations sportives qui occupent, elles, la grande salle du gymnase les samedi et dimanche. Également mise à la location par la mairie pour des événements privés, l'inconvénient de voter dans la salle du Gâtinais était de ne pas pouvoir la louer en cas d'élections avec pour conséquence une perte de revenus pouvant aller jusqu'à 500 € par week-end.

Pour les élections municipales et sénatoriales de 2020 puis des départementales et régionales de 2021, le bureau de vote a été déplacé dans la grande salle du gymnase en raison des règles sanitaires strictes liées au COVID. Du sport en moins pour les adhérents mais le caractère exceptionnel de la situation l'exigeait.

Mais alors que nous nous attendions à ce que les élections suivantes soient de nouveau organisées dans la salle du Gâtinais, les présidentielles, législatives et européennes de 2022, 2023 et 2024 l'ont pourtant toutes été de nouveau dans cette grande salle de 500 m².

La raison : "c'est plus confortable" selon les dires récents de plusieurs élus de la majorité lorsqu'ils ont été interrogés sur le sujet.

Plus confortable pour les élus certes, mais surtout fort pénalisant pour les associations ! Celles-ci n'ont d'ailleurs pas eu leur mot à dire et ont été à chaque fois mises devant le fait accompli.

Des méthodes étonnantes et qui tranchent quand on regarde comment se comportent les collectivités voisines avec leurs associations et leurs bénévoles.

Pire, lors des dernières élections législatives, de la rubalise avait été positionnée devant l'entrée du complexe sportif, ce qui donnait l'impression d'interdire son accès. De surcroît, l'organisation de tout événement dans la salle du Gâtinais avait été formellement interdit par le maire et la 1^{ère} adjointe en charge des associations.

Ajoutons à cela que le mode de scrutin à 2 tours est celui de la plupart des élections et que la mairie réserve le gymnase dès le vendredi, pour une élection le dimanche.

Nous voilà donc arrivés à la formule perdante suivante : pour une élection à Bouray, pas d'activité pour les adhérents de certaines associations sportives et pas de revenus locatifs pour la mairie.

Quel dommage ! Il y a bien mieux à faire évidemment !

Dans les autres communes, les bureaux de vote se trouvent par exemple dans les écoles, les cantines, les bibliothèques ou les mairies. C'est en l'occurrence dans la mairie de Bouray que les citoyens votaient auparavant.

Petite confiance d'avant programme, une de nos propositions sera justement de déplacer le bureau de vote pour laisser vivre les sections sportives et ne pas empêcher les Bouraysiens de réserver la salle du Gâtinais pour tout type d'occasion festive.

Entretien des trottoirs

L'état des voies de circulation, l'entretien des trottoirs, la propreté des rues, participent à l'embellissement de la commune. Ils sont des éléments importants de la qualité de vie des habitants et donc à l'attractivité de la commune. Là encore, le contraste des communes voisines avec Bouray est saisissant. La municipalité a pourtant désherbé les trottoirs au printemps dernier. Que font les autres, que ne ferait pas Bouray, pour garder leurs trottoirs nets ?



Réponse : elles ont refait les joints dans les caniveaux pour que l'herbe ne pousse plus entre les pavés ! Certes, ça coûte cher, mais désherber aussi coûte cher. Malheureusement, la mairie préfère investir dans des logements communaux, dont les Bouraysiens n'ont que faire, plutôt que dans l'entretien de la commune.

Pourquoi améliorer l'attractivité de notre commune ?

Améliorer l'attractivité de notre commune, c'est rendre notre cadre de vie plus agréable et valoriser le patrimoine de chacun. Regardez les communes voisines : des trottoirs praticables, entretenus et sans herbes folles ; des fleurs partout ; une circulation maîtrisée ; les écoles, les associations sont soutenues ; les initiatives des citoyens favorisées ; une démocratie de proximité vivante. Ce sont des communes agréables à vivre qui attirent les artisans, les professions médicales, les commerçants... et ainsi deviennent encore plus attractives.

Inversement, une commune comme Bouray, sans ambition ni vision à long terme ; où toute action est réduite à de la « com » ; où l'idéologie des grandes métropoles est copiée servilement : sapins de Noël remplacés par de ridicules figurines en contreplaqué, fêtes de fin d'année sans guirlandes, phobie « anti-bagnoles » ; où il faut circuler à la lampe de poche la nuit tombée. Une telle commune perd vite ses forces vives en devenant de moins en moins attractive : elle est définitivement mûre pour le bétonnage. En 2026, si vous nous faites confiance, nous rendrons son attractivité à notre commune.

Il ne faut pas se gêner !

Lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, le maire s'est fait voter 28 délégations de compétence pour « gagner en efficacité en évitant de réunir le Conseil pour des actes du quotidien ».

Parmi celles-ci, la 4^{ème} est de pouvoir décider seul pour les dépenses qui « ne dépassent pas 90 000 euros HT ».

Il est de notoriété publique qu'à Bouray, de telles dépenses sont « des actes du quotidien » !

Ne restait plus qu'un dernier garde-fou : la commission d'appel d'offre. Que nenni ! Celle-ci se réunit sur convocation du maire. Il lui suffit de choisir d'une manière discrétionnaire la date et l'heure pour qu'il n'y ait aucun conseiller d'opposition.

Et c'est comme cela que nous avons appris que le maire s'était offert un camion électrique à 67 k€, venant s'ajouter au Citroën Berlingo et à la petite camionnette déjà acquise par la commune !

À propos, 67 k€, c'est presque le montant de l'augmentation de la taxe foncière décidée en 2022.

Cartes d'électeur non délivrées : il faut dire la vérité !

À l'approche des élections européennes, les nouveaux Bouraysiens et les jeunes majeurs se sont étonnés de ne pas recevoir leur carte d'électeur à leur domicile.

Pourtant, ces nouveaux habitants avaient effectué les démarches pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune et les jeunes atteignant la majorité le sont dorénavant d'office.

Ne voyant rien venir, un passage en mairie peu de temps avant les élections nous apprendra qu'un "contretemps", pour reprendre les termes de l'agent, a empêché l'envoi des cartes mais qu'elles seraient sûrement disponibles le jour J au bureau de vote.

Le jour de l'élection, celles-ci n'étaient finalement pas là et l' élu en présence s'est justifié en prétextant un problème émanant de la préfecture.

Pour le vérifier, nous avons contacté le lendemain les services de la préfecture de l'Essonne par téléphone et ceux-ci nous ont certifié avoir envoyé les cartes électorales à notre mairie et qu'elles étaient arrivées à bon port. Ils en ont profité pour nous rappeler le processus officiel :

- 1/ La préfecture envoie les cartes vierges aux mairies trois à quatre semaines avant une élection
- 2/ La mairie est chargée d'imprimer sur les cartes les mentions telles que le nom, prénom, bureau de vote, etc..
- 3/ La mairie envoie les cartes imprimées par courrier au domicile des personnes concernées au plus tard 3 jours avant le scrutin

Puisque la préfecture a bien fait son travail, pourquoi alors l'avoir remise en cause ? Si les services de la mairie ont rencontré un problème de traitement de ces cartes, pourquoi ne pas être transparent et le dire tout simplement ?

La suite des européennes, vous la connaissez : le président de la République a prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale et a convoqué de nouvelles élections législatives.

Deuxième chance donc pour notre mairie de distribuer les cartes d'électeur aux Bouraysiens concernés !

Pourtant, les jours ont passé et aucune carte d'électeur n'a été envoyée.

Un autre élu interpellé à ce sujet au soir du 1^{er} tour des législatives invoquera cette fois un problème avec le préfet.

Une nouvelle diversion alors que nous apprendrons un peu plus tard qu'il s'agirait plutôt d'une difficulté de la mairie à imprimer les cartes.

Même si ce sujet peut vous paraître superficiel, admettez qu'il est quand même navrant de vouloir à tout prix cacher cette erreur de gestion interne, quitte à imputer la faute à autrui.

Quelle confiance peut-on encore ensuite accorder à ces élus ?

Enfin, même si la carte d'identité suffit pour voter, la carte d'électeur revêt malgré tout une valeur symbolique pour les jeunes majeurs en particulier.

Elle renforce le sentiment de citoyenneté et encourage à voter. Dans de nombreuses communes, les cartes sont d'ailleurs remises aux jeunes lors d'une cérémonie organisée par le maire. Ce n'est pas le cas chez nous.

Festivités du 14 juillet

Les communes de Bouray, Cerny, Lardy et Janville s'associent depuis de nombreuses années pour organiser en commun la fête du 14 juillet.

En 2024, c'est à nouveau notre superbe château du Mesnil-Voyin qui a été le lieu choisi pour accueillir les festivités.

Côté programme, du changement cette fois avec un spectacle son et lumière qui est venu remplacer le traditionnel feu d'artifice.

Innovante pour certains, assourdissante et pas à la hauteur d'un numéro pyrotechnique pour d'autres, la forme devait de toute façon changer avec l'interdiction de la préfecture d'user dorénavant de tout type d'artifice sur ce site.

Compte tenu des restrictions en vigueur et pour que chacun y trouve son compte, ne serait-il pas possible comme c'était le cas auparavant, de redémarrer une alternance avec un ou plusieurs autres endroits qui seraient eux moins contraints ?

Regroupons nos commerçants !

Installé sur la place de l'église depuis 2009, notre sympathique primeur du dimanche matin profitait entre autres de la clientèle de la boulangerie et des paroissiens qui sortaient de la messe pour vendre ses fruits et légumes.

En 2022, à la demande de la mairie, il a pourtant dû déménager en face de la Maison Valentine, place de l'Orme Saint-Marc, pour le lancement du marché.

Dix-huit mois plus tard, celui-ci a disparu et notre vendeur est désormais le seul commerçant encore présent sur cette place.

Isolé, celui-ci nous dit ne voir plus que 7 ou 8 clients par dimanche pour une cinquantaine d'euros de recettes maximum. Certaines personnes âgées lui ont également confié ne pas avoir la force de venir jusqu'à lui après être passées à la boulangerie.

Lassé de cette situation, il souhaiterait donc aujourd'hui retrouver son emplacement initial du centre-ville et nous avons porté sa demande au conseil municipal du 24 juin :

le maire et son délégué à l'urbanisme nous ont rétorqué que ce n'était pas possible en raison de la place pour personnes handicapées qui a été créée devant l'église, à l'endroit même où se positionnaient auparavant les quelques commerces ambulants comme le primeur ou le camion pizza.

Cette réponse péremptoire, qui donnait presque l'impression d'être préparée à l'avance, nous a malheureusement confirmé qu'aucune issue ne souhaite être trouvée par les élus pour faire revenir notre commerçant au cœur du village.

Domage pour lui, dommage de récompenser sa fidélité de cette manière-là et dommage pour ses affaires car c'est bien le principe de regrouper les commerces dans une même zone qui favorise évidemment le développement de leur activité !

En supposant que cette place PMR, aussi laide qu'inaccessible, puisse tout de même s'avérer utile à cet endroit, notre primeur pourrait malgré tout s'installer non loin de là, comme par exemple sur le petit parking sur le côté de l'église en neutralisant 2 places de stationnement. Juste en face, au 1 rue de la mairie, le projet de logements communaux aurait pu aussi intégrer un petit espace extérieur réservé à cet effet.

Des solutions existent pour accueillir tout le monde au centre-ville le dimanche matin. Encore faut-il se pencher sur la question et non pas l'écartier en prétendant comme M. le Maire, que le nouveau centre se trouve désormais place de l'Orme Saint-Marc.

Après vérification, sachez qu'aucun système de cartographie ne partage cet avis !

Le budget participatif 2023 à la trappe ?

L'idée gagnante du budget participatif 2023 était l'installation d'une aire de jeux pour enfants près du gymnase. En votant massivement pour, les Bouraysiens ont sûrement voulu accélérer l'aménagement de celle promise par la majorité actuelle mais qui n'a toujours pas vu le jour après plus de 4 années de mandature.

Souvenez-vous, cette aire de jeu faisait même partie des mesures prioritaires de leur programme mais il faut croire, malheureusement pour les enfants et leurs parents, que ce projet est finalement resté dans les cartons.

Quoiqu'il en soit, avec ce concours dont le règlement n'est pas disponible sur le site internet de la commune, les élus auraient dû se servir du budget alloué de 5 000 € maximum pour faire réaliser la structure dans l'année qui suit.

Mais ne voyant rien venir et sans nouvelles de la mairie, la lauréate a fini par se manifester et leur demander l'état d'avancement du projet. Réponse de la 1ère adjointe : retardé pour l'instant en raison du matériel à racheter suite au récent cambriolage des services techniques.

C'est d'ailleurs ce qu'elle nous a répété au conseil municipal du 24 juin lorsque nous lui avons posé la question. Aucun autre élément de sa part non plus sur d'éventuels devis. Le maire ayant par la suite rapidement écarté le sujet, nous n'avons hélas pas pu obtenir plus d'informations quant aux délais de réalisation de cette aire de jeux près du gymnase.

Rappelons tout de même que ce cambriolage a eu lieu le 1er mai 2024 et qu'il est étonnant qu'aucun devis n'ait été fait entre septembre 2023 et cette date. Surprenant également qu'aucun projet, même au stade d'étude, n'ait été mentionné au conseil. Enfin, si le budget participatif avait été véritablement inscrit dans les comptes, il n'aurait pas dû servir à racheter de l'outillage et une camionnette.

Dans ces conditions, difficile d'imaginer que cette aire de jeux aurait pu voir le jour dans des délais raisonnables même sans ces vols de matériels.

À y réfléchir, la majorité ne serait-elle pas plutôt en train de jouer la montre en attendant la construction des logements communaux et de la petite zone de jeux prévue à l'arrière de ceux-ci ? Cela leur permettrait de cocher une case de leur programme tout en évitant de déboursier la somme allouée au budget participatif 2023. Simple supposition évidemment mais soyez sûrs dans tous les cas que nous continuerons à suivre ce dossier tant qu'il n'aura pas abouti.

Pour finir, cette situation bancal n'aura visiblement pas gêné grand monde puisque nous recevions déjà mi-mai dans nos boîtes aux lettres le formulaire pour le budget participatif 2024. Espérons que cette nouvelle cuvée ne subisse pas le même sort que la précédente...

Fabien Gaillet ; Robert Longeon ; Tiphaine Chauvet ; Patrick Bretin ; Alexandra Evin ; Yannick Daniel ; Adriano Morgado Ferreira ; Corinne Samson ; Olivier Tournay ; Arlette Longeon ; Jean Moussy ; Delphine Peynichoux ; Sébastien Ciceri ; Maryse Machado ; Xavier Lafon ; Schérazade Nemiri ; Françoise Dhon ; Jérémy Bonnin ; Patricia Sokourow ; Sébastien Bresler.

Courriel : bourayaurement@free.fr Tel. : 06.75.21.31.70

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/528552394464636>



Retrouvez-nous aussi sur



<https://twitter.com/BourayAurement>